



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

44<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

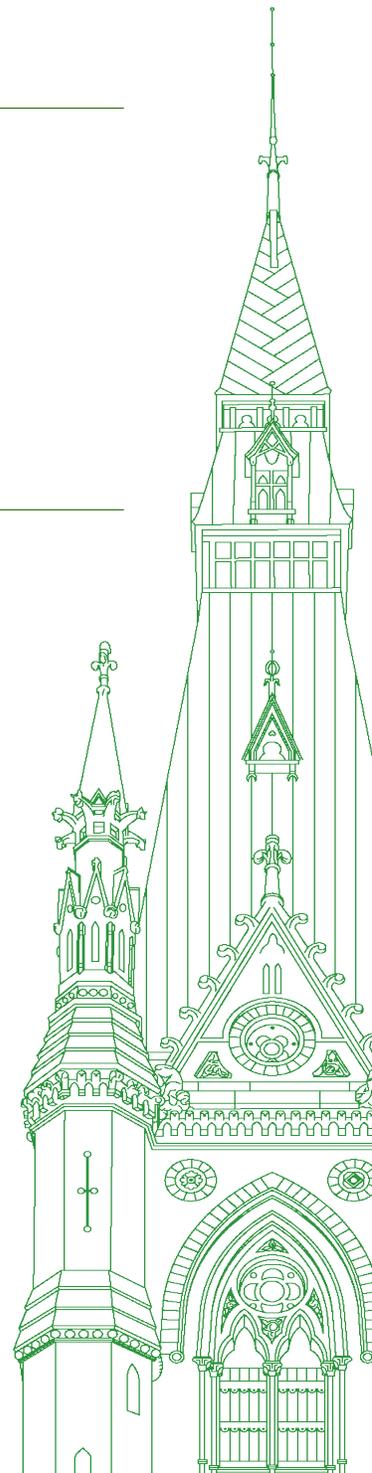
# Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 048**

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le jeudi 27 avril 2023



Président : M. Emmanuel Dubourg



## Comité permanent des anciens combattants

Le jeudi 27 avril 2023

• (1835)

[Français]

**Le vice-président (M. Blake Richards (Banff—Airdrie, PCC)):** Bienvenue à la quarante-huitième réunion du Comité permanent des anciens combattants. Pendant la première heure, ce soir, nous accueillerons des témoins dans le cadre de l'étude sur les expériences vécues par les femmes vétérans. La deuxième heure sera consacrée aux travaux du Comité.

[Traduction]

Avant d'entendre nos témoins, je tiens à vous rappeler à tous que nous poursuivons ce soir notre étude sur l'expérience des femmes vétérans.

Nous accueillons deux témoins en présentiel et une en ligne.

Sachez que je présiderai au moins la première partie de la réunion. Je m'attends à ce que le président arrive au cours de notre première heure, et il présidera probablement la deuxième partie de la réunion lorsque nous irons à huis clos. Il m'a demandé à l'improviste de le remplacer, alors je vais présider jusqu'à ce qu'il arrive.

Pendant la première heure, nous entendrons nos témoins pour l'étude. Deux d'entre elles se sont jointes à nous en personne. Mme Karen McCrimmon est une ancienne députée et elle est aussi lieutenant-colonelle à la retraite. Nous accueillons également l'honorable Rebecca Patterson, sénatrice de l'Ontario. Mme Lee-Anne Quinn, majeure à la retraite et infirmière praticienne, se joint à nous par vidéoconférence.

Nous allons passer directement aux témoignages.

Je tiens à vous rappeler que si vous avez des préoccupations ce soir ou si certains sujets très délicats vous perturbent, vous pouvez en parler à notre greffière. Je dis cela non seulement à nos témoins, mais à toutes les personnes qui sont dans la salle, y compris à nos membres. N'hésitez surtout pas à nous demander de l'aide, et nous veillerons à vous en fournir.

Sur ce, je vous présente notre première témoin. Nous allons commencer par la sénatrice Patterson.

Je vous cède la parole. Vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire.

**L'hon. Rebecca Patterson (sénatrice, Ontario, GSC):** Merci, monsieur le président.

Bonsoir, distingués membres du Comité. Je vous remercie de m'avoir invitée aujourd'hui pour vous parler des expériences vécues par les femmes vétérans. Comme je suis la première femme vétérane des Forces armées canadiennes nommée au Sénat, je comparais devant vous à la fois à titre de parlementaire et d'ancienne combattante, car j'ai pris ma retraite définitive en janvier 2023.

Je me suis enrôlée dans les Forces canadiennes en janvier 1989. Ce mois-là, l'armée avait commencé à intégrer les femmes à tous les groupes professionnels, sauf dans les sous-marins. J'ai donc vu d'énormes progrès en faveur des femmes depuis 1989. Par exemple, je suis la première personne possédant des antécédents en soins infirmiers militaires qui occupe un poste au rang d'officier général, ce qui ne s'était jamais vu auparavant.

L'adaptation a été plus lente dans le cas de la reconnaissance des femmes vétérans et du soutien qui leur est offert. Lorsqu'on pense aux vétérans, on pense souvent à des hommes blancs assez âgés qui ont participé à des guerres. Les femmes sont donc moins susceptibles d'être considérées comme des vétérans et d'être reconnues comme nécessitant les services qu'ils reçoivent. Par conséquent, les services destinés aux vétérans ne sont pas conçus en fonction du sexe et du genre des bénéficiaires.

Avant d'être nommée au Sénat, j'ai servi dans de nombreux secteurs de l'armée. J'ai développé une expérience très diverse. J'ai notamment lutté contre l'inconduite sexuelle et défendu un changement de culture au sein des Forces canadiennes. J'ai aussi dirigé les soins de santé militaires au plus fort de la pandémie en appliquant le programme de santé des femmes. J'ai également été la championne de la Défense pour les femmes et j'ai pris part à la création du Réseau de la fierté de l'Équipe de la Défense, dont j'ai été la championne par intérim. Je comprends les personnes qui servent dans les forces armées.

Le nombre des femmes vétérans augmente très rapidement au Canada, mais les systèmes de soutien pour les femmes vétérans ont été conçus en fonction des expériences vécues par des hommes. Cela provient du fait que les études de recherche étaient axées sur les hommes vétérans, mais présentées comme étant sans distinction de genre. Or, nous avons appris que dans le domaine des soins de santé, la neutralité du genre exclut les femmes. Je ne nie pas que nous partageons des expériences communes, mais il faut mener davantage de recherche sur les besoins des différents sexes et genres en matière de santé et de bien-être.

Je tiens à préciser que l'on ne peut pas s'occuper de la santé des femmes sans tenir compte de ce qu'était leur état santé pendant qu'elles servaient dans les Forces canadiennes ou à la Gendarmerie royale du Canada, la GRC. Autrement dit, nous nous efforçons de prévenir les préjudices que les femmes pourraient subir afin qu'elles n'aient pas besoin de demander les services pour anciens combattants du ministère des Anciens Combattants. Il faut cependant assurer une continuité entre le service actif et le soutien qu'elles reçoivent pour les maladies et les blessures liées au service. La santé des femmes vétérans est une question de santé et de sécurité au travail. Elle s'inscrit dans un continuum entre un événement initial survenu pendant leur service et leur bien-être de vétérans. Cela s'applique en tout temps, que l'invalidité se manifeste tout de suite ou plus tard. Nous ne pouvons absolument pas nous permettre de nier cette réalité.

Pour améliorer la transition et l'intégration à la vie civile après le service ainsi que pour éviter autant que possible que les membres actifs des forces armées subissent des blessures, il est crucial que les Forces canadiennes et le ministère échangent de l'information. En partageant régulièrement des données, comme les incidences de blessures et de maladies, nous comprendrons mieux les effets du service militaire sur les femmes. Nous serons mieux préparés à offrir et à financer les services dont les femmes vétérans ont besoin.

Les femmes vétérans ne forment pas un groupe homogène. La diversité de leurs identités influence leurs expériences ainsi que les types de soutien qu'il leur faut après avoir quitté l'armée. Je vous exhorte donc à ne pas assimiler les services requis par les femmes vétérans à ceux que demandent d'autres groupes en quête d'équité. Nous ne pouvons pas regrouper toutes les personnes qui ont des besoins différents en un seul programme ou en un type de financement, parce que cela nous empêchera d'aborder les préoccupations propres à chaque groupe. Tous les groupes devraient être examinés individuellement, mais de façon harmonieuse, de manière à garantir l'équité et à assurer de meilleures expériences aux personnes qui ont subi des blessures pendant qu'elles servaient notre pays.

Je voudrais souligner une dernière chose avant de répondre à vos questions. Idéalement, nous devrions fournir des mesures de soutien justes et équitables autant aux membres et aux vétérans des Forces canadiennes qu'à ceux de la GRC. Les Forces canadiennes se modernisent et évoluent, alors les besoins de nos vétérans changent. Le mandat du ministère, qui consiste à soutenir le bien-être des vétérans et de leurs familles ainsi qu'à commémorer leurs exploits, ne devrait pas l'empêcher de modifier ses façons de faire. Nous devons anticiper les besoins des vétérans et non nous contenter d'y réagir, comme nous le faisons si souvent.

Les Canadiennes qui sont prêtes à se donner corps et âme pour servir notre pays méritent d'être mieux traitées.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Merci, monsieur le président.

• (1840)

**Le vice-président (M. Blake Richards):** Merci beaucoup.

Nous entendrons maintenant Mme Karen McCrimmon, qui a cinq minutes pour nous présenter sa déclaration préliminaire.

À vous la parole, madame.

**Mme Karen McCrimmon (lieutenante-colonelle (à la retraite), à titre personnel):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les membres distingués du Comité qui sont ici ce soir. C'est un honneur de me retrouver ici aujourd'hui pour vous faire part des expériences que j'ai vécues. Je pourrai peut-être vous suggérer quelques façons de contribuer à apporter des changements.

Je vais donc aller droit au but. Comme je n'ai que cinq minutes, je risque de parler un peu plus vite, mais je ferai de mon mieux.

Nous avons besoin que vous nous posiez des questions difficiles et que vous écoutiez bien nos réponses. Je vais peut-être exprimer une vérité de La Palice, mais n'oublions pas qu'il est impossible de régler les problèmes que nous ne comprenons pas. Ensuite, après avoir bien écouté, il faut passer à l'action.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je suis très reconnaissante de cette occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Vous avez posé la question. Elle est d'une importance cruciale, et nous vous en remercions du fond du cœur. C'est mon premier commentaire.

Mon deuxième commentaire est l'obligation d'établir un plan. Dans l'armée, on dit que l'échec de la planification équivaut à la planification de l'échec. Pour procéder à des changements majeurs au sein d'un organisme, il faut mettre en œuvre un plan complet, coordonné et mesurable. Exigez que l'on établisse ce plan.

Mon troisième commentaire souligne qu'en tolérant une chose, on l'encourage. À mon avis, la GRC, les Forces canadiennes et le ministère ont permis que des femmes et d'autres groupes qui ne cadrent pas dans leur vision idéale d'un agent de la GRC, d'un soldat ou d'un vétéran soient négligés et subissent de la violence. Il faut que cela cesse.

Mon quatrième commentaire est l'importance d'être bien représenté. Il faut une masse critique de personnes déterminées à confronter et à changer un climat ou une culture dommageable. Aujourd'hui, au sein de l'armée et de la GRC, un nombre considérable de femmes accèdent à des postes de direction et à des postes influents au sein de leurs organismes. Ainsi, nous commençons à voir de véritables changements de culture se produire, et les enjeux propres aux femmes sont de plus en plus mis en lumière. Or, nous n'observons toujours pas de représentation semblable au ministère des Anciens Combattants.

Il faut placer aux niveaux décisionnels davantage de femmes et de vétérans, hommes et femmes. Pour ce faire, on pourrait commencer par créer un groupe consultatif ministériel pour les femmes vétérans qui serait entièrement financé et qui jouirait de pleins pouvoirs. Autrement dit, il faut embaucher davantage de vétérans — surtout des femmes — qui sont experts en planification ou qui ont acquis une expérience pratique dans ce domaine. Les femmes représentent 50 % du bassin de recrutement des Forces canadiennes. Si le ministère, les Forces armées canadiennes et la GRC ne règlent pas les problèmes propres aux femmes, ils subiront de graves conséquences.

Mon cinquième commentaire souligne que les boucles de rétroaction préviennent de nombreux préjudices. C'est exactement ce que la sénatrice vient de dire. Comment Anciens Combattants Canada consigne-t-il les nouvelles incidences de blessures et de maladies, comme les cancers, et comment cette information importante est-elle transmise en amont à l'armée et à la GRC afin de prévenir de nouvelles blessures?

Où se trouve la boucle de rétroaction sur les décisions du ministère qui ont été infirmées par le Tribunal des anciens combattants? Je ne sais même pas s'il en existe une. Encore aujourd'hui, des blessures physiques, comme des lésions musculosquelettiques, sont causées par de l'équipement et des uniformes qui n'ont pas été conçus pour le corps d'une femme. Les uniformes et l'équipement sont remplacés périodiquement. Ils devraient donc être régulièrement évalués pour déterminer s'ils conviennent aux femmes. Cela fait partie de l'ACS+.

Mentionnons également les blessures psychologiques, spirituelles et émotionnelles, comme le trouble de stress post-traumatique, les blessures morales et les trahisons institutionnelles qui se produisent parce que nous ne posons pas les questions difficiles et que nous n'écoutons pas les réponses, particulièrement face à des situations douloureuses. L'écoute doit être suivie de mesures concrètes.

Alors quelle est la meilleure façon pour le Comité de tenir le ministère responsable d'améliorer la santé et le bien-être des femmes vétérans? Vous devez exiger, premièrement, de voir un plan stratégique. Je le répète, l'échec de la planification équivaut à la planification de l'échec. Deuxièmement, exigez une augmentation de la collecte de données et des recherches ainsi qu'une transparence accrue face aux vétérans et au public, en présentant des données classées selon les sexes sur les processus de demande, sur la représentation ainsi que sur les budgets et les dépenses du ministère et du Tribunal des anciens combattants. Troisièmement, le ministère devrait placer plus de femmes et de vétérans aux postes de gestionnaires de cas, de superviseurs, de chargés de projet, de chercheurs, etc. Quatrièmement, il faut mettre en place des boucles de rétroaction dans tous les ministères pertinents afin que les circonstances négatives et nuisibles ne se reproduisent pas.

• (1845)

Enfin, pour apporter des changements réels, il faut se rappeler que les comportements que nous récompensons ne disparaîtront jamais. Nous devons exiger davantage, avoir de plus grandes attentes et mieux récompenser les bons comportements.

Merci.

**Le vice-président (M. Blake Richards):** Merci, madame McCrimmon.

La dernière déclaration préliminaire sera celle de Mme Lee-Anne Quinn, qui est avec nous en ligne.

Vous avez la parole pour les cinq prochaines minutes, madame Quinn.

**Mme Lee-Anne Quinn (majore (à la retraite), infirmière praticienne, à titre personnel):** Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les députés, de m'avoir invitée à témoigner.

Je dois admettre que je n'avais pas vraiment compris ou prévu ce dont nous allions discuter ce soir, alors je n'ai pas un long texte bien rédigé à vous présenter. Je peux simplement vous dire que j'ai accumulé 23 ans d'expérience dans la Force régulière, puis quatre ans au grade de lieutenant-colonelle honoraire dans une unité de réserve dans ma ville natale. J'ai servi à Peterborough, à Cobourg et à Belleville.

Au fil des ans, j'ai observé beaucoup de changements, bons et mauvais. Évidemment, comme mes deux collègues vous l'ont dit, il

est absolument nécessaire d'apporter d'autres changements pour hausser les normes d'égalité à la hauteur de ce qu'elles devraient être.

Je pourrais vous donner de nombreux exemples, mais je ne pense pas qu'il convienne de le faire ici ce soir. Je suis surtout ici pour écouter et pour participer lorsqu'on me le demandera.

• (1850)

**Le vice-président (M. Blake Richards):** Merci, madame Quinn.

Je suis désolé que nous n'ayons pas su vous expliquer exactement ce dont nous allions discuter ce soir. Je m'en excuse au nom du Comité. Cependant, nous sommes vraiment heureux que vous soyez ici avec nous pour apporter des réponses à nos questions. Je sais que vous aurez beaucoup de renseignements utiles à nous fournir.

Je tiens à vous remercier toutes les trois pour vos déclarations préliminaires et pour les services que vous avez rendus à notre pays. On ne le dira jamais assez, et nous n'en ferons jamais assez pour honorer votre service. Cette étude y contribue, d'ailleurs. Votre présence ici ce soir sera sans aucun doute très utile au Comité.

Nous allons maintenant passer aux questions. Pour la première série de questions, chaque intervenant dispose de six minutes. Mme Michelle Ferreri sera la première.

Vous avez la parole pour six minutes.

**Mme Michelle Ferreri (Peterborough—Kawartha, PCC):** Merci, monsieur le président.

Merci de m'accueillir aujourd'hui. Je suis honorée d'être ici.

Je tiens à ajouter mes remerciements à ceux du président pour le service que vous rendez à notre pays.

Je vais faire l'éloge de Mme Quinn, parce qu'elle ne vous a pas dit ce qu'elle avait accompli, et je pense qu'il est vraiment important que vous le sachiez tous. Mme Lee-Anne Quinn a reçu l'Ordre du mérite militaire, la plus haute distinction qu'un militaire puisse recevoir. Elle a été lieutenant-colonel honoraire du Hastings and Prince Edward Regiment. C'est une athlète accomplie. Elle a battu un record Guinness. Elle est infirmière autorisée. Elle est infirmière praticienne. En 2007, elle a reçu le prix Florence Nightingale de la meilleure infirmière du Canada. Elle a servi et pratiqué la médecine dans des pays déchirés par la guerre. Elle est aussi survivante du trouble de stress post-traumatique, le TSPT.

Mme Quinn est une femme extraordinaire. Elle déborde de compassion et elle a tellement de connaissances à nous apporter que je suis très fière de pouvoir dire qu'elle vient de ma circonscription.

Madame Quinn, nous menons cette étude parlementaire pour essayer de vraiment améliorer la situation, et je suis convaincue que vous possédez les connaissances qui nous aideront à y parvenir.

La santé mentale est l'un des principaux enjeux de cette étude sur les femmes vétérans. J'aimerais que vous nous disiez, si cela ne vous cause pas trop de détresse, quels soutiens mentaux et physiques nous, les parlementaires, pourrions inciter le ministère à fournir aux femmes. N'hésitez pas à donner autant d'exemples possibles de ce que nous devrions améliorer.

**Mme Lee-Anne Quinn:** Je vous remercie de m'avoir présentée d'une manière si flatteuse, madame Ferreri.

Comme Mme Ferreri l'a mentionné, oui, je suis une survivante du TSPT. Tout d'abord, en parlant de toute la promotion que le ministère a faite sur les soutiens qu'il offre, je vous dirai que pendant cinq ans après avoir quitté les Forces canadiennes, je n'en ai pas fait la demande. Je m'en suis gardée pour plusieurs raisons, mais surtout parce que je ne savais pas ce que le ministère aurait pu m'offrir. À mon avis, il est crucial de s'adresser aux anciens combattants et aux vétérans pour leur décrire ce que vous offrez. Cela les aidera à demander de l'aide.

Cette promotion s'est améliorée. Toutefois, des amis qui viennent de quitter l'armée me disent encore qu'ils ne savent pas vraiment ce qu'ils devraient demander au ministère et à qui s'adresser pour cela, alors ils viennent me demander conseil.

• (1855)

**Mme Michelle Ferreri:** C'est fantastique. Je pense qu'il est très difficile de naviguer dans le système. Il y a aussi beaucoup de bureaucratie à surmonter.

Je tiens également à souligner que Mme Quinn a ouvert une clinique dans notre collectivité et que, pendant ses temps libres, elle aide les personnes les plus vulnérables qui vivent dans la rue. Je ne saurais trop insister sur la contribution extraordinaire qu'elle apporte dans ce domaine.

J'ai l'impression que vous vous trouvez dans une situation délicate. Vous ne voulez pas minimiser la valeur de ce que les Forces canadiennes ont ajouté à votre vie, si je peux le dire ainsi, mais vous désirez aussi les exhorter à apporter des améliorations.

Alors je vais vous demander, Mme Quinn, quelles améliorations vous voudriez voir. Présentez au Comité tous les exemples précis qui vous viennent à l'esprit.

**Mme Lee-Anne Quinn:** Certains éléments clés me viennent à l'esprit... Je ne vous donne pas uniquement le point de vue d'un officier de la Force régulière à la retraite. Je vais aussi vous parler de la perspective de mon poste de lieutenant-colonel honoraire d'une unité de réserve de l'armée.

Je peux vous dire que les incidents désagréables dont je me souviens sont certainement attribuables au fait que je suis une femme de petite taille. Il n'y a aucun doute que le colonel honoraire et le lieutenant-colonel honoraire qui ont occupé ce poste avant moi n'auraient jamais été traités avec négligence ou avec des préjugés, car ils ne les auraient pas tolérés.

En regardant la situation globale, je vous dirai que les unités de réserve ont particulièrement besoin d'aide. Évidemment, je ne peux parler que de celle où j'ai été colonel honoraire, mais à mon avis, leurs membres ont vraiment besoin d'apprendre que les femmes sont en mesure d'assumer des postes dignes de respect.

**Le vice-président (M. Blake Richards):** Merci.

C'est tout le temps dont nous disposons pour cette série de questions.

Nous allons maintenant passer à notre deuxième série de questions. Madame Rechie Valdez, vous avez six minutes.

**Mme Rechie Valdez (Mississauga—Streetsville, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je remercie ces dames d'être venues témoigner aujourd'hui. C'est vraiment un honneur de vous écouter. Merci beaucoup pour les sacrifices que vous avez faits pour notre pays.

Je vais adresser mes questions à l'ancienne lieutenant-colonelle McCrimmon.

Comme vous êtes la première femme qui ait commandé un escadron de l'aviation des Forces canadiennes, j'aimerais connaître votre point de vue sur les différents besoins des femmes vétérans qui servent dans la Force aérienne, dans la Marine et dans l'Armée de terre. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

**Mme Karen McCrimmon:** Merci beaucoup pour cette question. Elle est vraiment importante.

J'ai servi dans l'Armée de terre et dans la Force aérienne, la sénatrice a servi dans la Marine, et Mme Quinn était dans la Force aérienne et dans l'Armée de terre. Nous connaissons donc tous les services de l'armée. Cependant, je pense que nous pouvons dire que, sur le plan environnemental, oui, certaines pièces d'équipement ne nous convenaient pas, des éléments d'uniformes ne nous allaient pas, comme les bottes et les harnais, et même certaines armes que nous devons utiliser.

Tous les services sont différents, bien sûr, mais il faut vraiment que les Forces canadiennes et le ministère reconnaissent les différences entre hommes et femmes. Chaque fois que l'on commande de l'équipement, il faut veiller à ce qu'ils conviennent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Nous nous sommes probablement toutes retrouvées avec des pièces d'équipement qui ne nous convenaient pas. En Afghanistan, les gilets pare-balles — et je suis de stature ordinaire — ne m'allaient pas. Ils étaient très inconfortables quand je les portais pendant de longues périodes. J'ai entendu dire qu'on les a améliorés, alors c'est bien. J'ai servi en Afghanistan il y a environ 20 ans.

Il est crucial d'améliorer continuellement. On ne peut pas améliorer une chose, puis ne plus jamais y toucher.

• (1900)

**Mme Rechie Valdez:** Merci.

Sénatrice Patterson, vous avez déjà présenté vos cinq recommandations au Comité, alors je vais simplement vous demander si vous avez quelque chose à ajouter. Avez-vous des changements législatifs ou une modification du mandat à recommander? En avez-vous trois, ou même cinq, que vous jugez d'importance capitale?

**L'hon. Rebecca Patterson:** Merci beaucoup.

Comme je suis toute nouvelle, je n'ai pas rempli mes documents, mais je vais le faire.

À propos, madame Quinn, c'est merveilleux de vous revoir.

À mon avis, il est vraiment important d'examiner... Faudra-t-il pour cela modifier une loi ou améliorer des politiques et des processus? Je crois que nous devrions sérieusement réexaminer les lettres de mandat pour mieux définir le rôle du ministère. J'ai entendu tellement souvent que l'on ne pouvait pas nous fournir un service parce qu'il n'était pas mentionné dans la lettre de mandat. On ne nous dit pas cela par méchanceté. Les unités manquent de personnel. Toutefois, ce n'est pas une excuse pour les gens qui cherchent à obtenir des services. Les Forces armées canadiennes sont les seules qui puissent combler cette lacune. Par conséquent, les lettres de mandat devraient exiger que le ministère vienne nous offrir ses services et non que nous essayions de dénicher nous-mêmes les services du ministère.

Les vétérans peuvent choisir de ne pas demander un service, c'est leur droit. Cependant, nous ne devrions pas leur répondre que ce service ne figure pas dans la lettre de mandat. Il faut vraiment que vous révisiez le mandat pour en éliminer toutes les lacunes.

Les choses se sont-elles améliorées? Bien sûr, et je crois que d'autres comités en discuteront. Cependant, on ne peut pas simplement en parler aux forces armées ou à la GRC. Il faut en parler en même temps au ministère. Je suppose donc que le changement à apporter n'est pas législatif, mais politique.

Ensuite, il faut vérifier la terminologie. Il faut inclure le terme de « femme vétéran ». Ce n'est pas un terme vulgaire. Ce n'est pas un qualificatif. Que ce soit dans les lettres de mandat ou ailleurs, il faut subdiviser le terme de « vétéran » — peut-être pas toujours, mais souvent. Quand on parle d'une chose, il faut la nommer clairement. Si l'on cache la terminologie, elle cessera d'exister. Ces observations découlent de mon bagage culturel.

Comme vous le voyez, on n'effectue pas de modifications législatives pour le moment. Je ne possède pas cette compétence; mes collègues pourront s'en charger. Je vous suggère cependant de faire les premiers pas. Même pendant ses débats, votre comité devrait parler de femmes vétérans. Ce serait merveilleux.

**Mme Rechie Valdez:** Merci.

Sénatrice Patterson, très rapidement, vous parlez toujours de la transition vers la vie civile. Vous y êtes parvenue. En fait, vous l'avez toutes les trois réussie. Que nous conseillez-vous de recommander à ce sujet? Qu'est-ce qui vous a aidé à réussir cette transition et à poursuivre une carrière après avoir quitté l'uniforme?

**L'hon. Rebecca Patterson:** Je vous dirai honnêtement que je suis encore en transition, mais je vous remercie pour cette excellente question.

Je pense qu'il faut recommander une bonne compréhension des cultures. Dans les institutions comme les Forces armées canadiennes et la GRC, les membres se sentent en famille. C'est leur monde. Pendant la transition, le plus difficile est de ne rien faire. Nous n'avons plus de raison d'être. On nous appelle « madame ». Nous avons perdu de nombreux éléments cruciaux de notre vie.

En soi, cela ne constitue pas vraiment un problème. Cependant, l'amélioration des services facilitera la transition, car les vétérans se sentiront soutenus par leur communauté. C'est important pour nous, car nous sommes habitués à vivre dans un milieu très structuré — sans toutefois devenir des robots. Voilà pourquoi le lien entre le ministère, la GRC et les Forces canadiennes est si important. Les vétérans cesseront de se sentir complètement perdus en se demandant « qui suis-je? ». Il sera crucial de les réunir pour qu'ils se sentent unis en une communauté.

Je recommanderais au Comité de se pencher sur les services de transition. Nommez-les ainsi et rappelez-vous que les femmes vétérans sont moins susceptibles que les hommes de demander les services de suivi du ministère, parce qu'elles n'ont pas l'impression de cadrer dans cette communauté. Si vous le pouvez, recommandez des services de transition. Nommez-les ainsi et insistez pour qu'on cherche les vétérans pour les leur offrir au lieu de les obliger à les chercher eux-mêmes.

**Mme Rechie Valdez:** Merci.

• (1905)

[Français]

**Le vice-président (M. Blake Richards):** Merci.

Je cède maintenant la parole à Mme Normandin pour six minutes.

**Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ):** Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais d'abord remercier les trois témoins qui sont avec nous.

Mesdames, je vous remercie non seulement de votre participation à l'étude, mais aussi des services que vous avez rendus. Vous êtes des femmes très inspirantes. Je me sens choyée de participer à la réunion de ce soir avec vous.

J'aimerais adresser ma première question, qui sera précédée d'un court préambule, à la sénatrice Patterson. Aujourd'hui, le gouvernement a fait une annonce concernant le problème lié à l'itinérance chez les vétérans. Dans cette annonce, on a précisé que les vétérans issus des communautés autochtones, LGBT ou noires avaient plus de problèmes en matière de logement. Or, on n'a aucunement mentionné les vétérans.

J'aimerais que vous nous parliez de votre expérience concernant les vétérans et le problème de l'itinérance.

[Traduction]

**L'hon. Rebecca Patterson:** Merci beaucoup. Me permettez-vous de répondre en anglais?

[Français]

C'est plus facile pour moi. Il me manque un peu de vocabulaire.

[Traduction]

J'ai travaillé avec d'anciens combattants sans abri dans le cadre du programme Soldats dans la rue, et même s'il s'agit d'une entité modeste — ayant des groupes à Ottawa, à Montréal, à Vancouver et à Toronto —, nous remarquons que, parmi ces anciens combattants, les femmes sont absolument invisibles. Elles peuvent mener une existence rude, c'est-à-dire dormir chez des connaissances, ou alors elles sont sans abri et perdues dans le système. Impossible de les repérer. Quand on arrive à les faire venir, on peut les regrouper avec d'autres anciens combattants, mais bon nombre d'entre elles ont subi des sévices graves — comme des traumatismes de nature sexuelle dans l'armée.

J'ai été très heureuse d'entendre l'annonce d'aujourd'hui. Je n'en pense pas moins qu'il sera essentiel de pousser plus loin les recherches tenant expressément compte des sexes et des genres sur les femmes qui sont des vétérans sans abri, ainsi que sur certaines des causes profondes, comme je le dis, ou sur les questions complexes qui contribuent à l'itinérance chez les femmes vétérans. Bien entendu, ACC doit également déployer des efforts plus importants et songer à des programmes qui tiennent compte des sexes et des genres afin d'aider ces femmes à échapper à l'itinérance et à obtenir des prestations.

C'est un problème très grave. Nous ne parlons pas de celles qui sont saines, de celles qui meurent de surdose ou se suicident, de celles qui sont victimes de violence. L'annonce est prometteuse, mais je n'y ai pas entendu une seule fois le mot « femme ».

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Le fait qu'on n'ait pas parlé des vétérans dans cette annonce vous a-t-il surpris? Est-ce fréquent lorsqu'il y a une annonce qui touche les vétérans?

De plus, on est peut-être un peu lent, sinon complètement absent, lors de l'Analyse comparative entre les sexes Plus, ou ACS Plus, portant sur les divers programmes.

**L'hon. Rebecca Patterson:** Oui, c'est exact.

Je suis tout à fait d'accord là-dessus.

**Mme Christine Normandin:** Ma prochaine question s'adresse aux trois témoins.

Mme Quinn a parlé de la question de la publicité relativement aux ressources. J'aimerais que vous nous parliez de l'accessibilité de celles-ci. Je vous donne un exemple précis, mais je vous invite à aborder la question de façon plus large.

Quand le ministère de la Défense nationale a créé le Programme de subventions pour le soutien communautaire pour les personnes survivantes d'inconduite sexuelle, on a réalisé que les services étaient offerts loin des bases militaires, loin des endroits où se trouvent des militaires.

Dans le cas des services offerts, n'y a-t-il pas un problème quant à l'accessibilité sur le plan géographique ou à divers autres aspects?

[Traduction]

**Mme Karen McCrimmon:** Merci.

Lee-Anne Quinn a vu juste: le problème commence pendant la période de transition.

Revenons en arrière. L'itinérance est souvent la conséquence de la perte de la collectivité, de la famille à laquelle on appartient. C'est au cours des deux à quatre premières années suivant leur libération que les femmes sont les plus vulnérables. Si elles sont éloignées, elles sont privées de leur structure de soutien, ce qui ne fait qu'aggraver la situation. C'est pourquoi il faut renforcer le dispositif qui favorise la transition entre les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada.

Celles qui ont subi des traumatismes psychologiques à l'intérieur des Forces armées canadiennes ou de la GRC ont beaucoup de mal pendant la transition, qui est pénible.

Certains ont avancé une idée: pourquoi ne pas leur permettre, pendant les deux ou trois premières années, de s'adresser simplement à ACC sans se soumettre à tout un interrogatoire? Disons-leur: « N'attendez pas qu'il y ait une crise. Si vous avez du mal avec quoi que ce soit, n'attendez pas la crise; venez nous voir. » Comme la sénatrice l'a dit, suivons leur évolution. Ne nous contentons pas de les laisser partir. La période de transition est cruciale.

• (1910)

**L'hon. Rebecca Patterson:** Permettez-moi d'ajouter quelque chose à ce propos, monsieur le président.

Quand on y pense, au départ, la plupart de ceux qui quittent les Forces armées canadiennes, hommes et femmes, ne sont pas des sans-abri ou ne vivent pas dans la misère. C'est le cas de certains, mais pas de la plupart. L'essentiel, pendant cette période de transition, c'est qu'il ne faut pas tout attendre d'ACC, car il n'arrivera jamais à tout faire. Nous avons d'anciens combattants partout au

Canada et à l'étranger, et c'est là que réside l'une des difficultés du ministère.

Au Canada, dans le domaine que nous pouvons exercer un contrôle, il est possible, dans le système de justice ou les réseaux de la santé, d'assurer une sensibilisation globale à la nature même de l'ancien combattant. Dans le domaine des soins de santé, il est obligatoire de signaler les cas de suicide, d'homicide ou de pédophilie. Ce n'est pas ce à quoi je fais allusion ici, mais si nous pouvons également sensibiliser la population canadienne à la réalité des anciens combattants, et notamment des femmes vétérans, pour leur assurer des soins et un soutien dès le départ, si nous pouvons conscientiser les services de police et le système de justice, nous pourrions au moins ménager des points de contact pour que personne ne passe entre les mailles du filet.

C'est particulièrement vrai pour les femmes, parce qu'elles sont invisibles. Si une femme a été victime de violence familiale, disons, ou a subi dans l'armée un grave traumatisme d'ordre sexuel qui l'a obligée à se faire hospitaliser, personne ne sait quoi faire d'elle. On lui dit qu'elle est une ancienne combattante. C'est un peu comme si on disait: « Vous êtes allée à l'Université d'Ottawa » — j'y suis allée, et c'est pourquoi je donne cet exemple —, et nous oublions que le problème vient d'un autre stade de sa vie.

Si nous pouvions assurer une sensibilisation qui va au-delà d'ACC et s'étend à l'ensemble du système, ce serait très utile. Si vous pouviez faire une recommandation en ce sens, j'en serais très fière.

[Français]

**Le président (M. Emmanuel Dubourg (Bourassa, Lib.)):** Merci, madame Normandin.

[Traduction]

Je tiens à remercier le vice-président du Comité, M. Richards, qui m'a remplacé.

J'invite maintenant Mme Blaney à prendre la parole. Six minutes, s'il vous plaît.

**Mme Rachel Blaney (North Island—Powell River, NPD):** Merci, monsieur le président. Heureuse que vous soyez de retour.

Je vous remercie toutes les trois d'être là pour témoigner. Merci de si bien servir notre pays. J'ai fait quelques recherches sur vous trois avant la réunion. Je dois dire que tout ce que vous avez fait est impressionnant. Je tiens à vous féliciter toutes les trois pour les services incroyables que vous avez rendus à notre pays et à toute l'humanité.

Au cours de cette étude, deux choses reviennent. La première, et vous l'avez toutes dit aujourd'hui, est le mot « invisible ». Les femmes sont invisibles. L'autre chose que j'entends dans la bouche de bien des anciens combattants, c'est que nous laissons filer une occasion. Si les Forces canadiennes, la GRC et le ministère des Anciens Combattants s'occupaient mieux des femmes, il y aurait des possibilités considérables. J'espère que nous pourrions trouver comment les femmes deviennent invisibles et comment changer les choses de façon à multiplier les possibilités qui leur sont offertes.

Ma première question s'adresse aux trois témoins. À propos du mot « invisible », j'ai clairement entendu dire que, lorsqu'on ne fait aucune distinction entre les sexes, les femmes sont laissées pour compte. Les femmes vétérans m'ont dit et répété que, lorsqu'elles ont un problème de santé, on leur dit souvent que cela n'a rien à voir avec leur service dans l'armée ou la gendarmerie. Mais nous savons également qu'aucune recherche n'a été effectuée pour savoir si le service est en cause. On ne semble pas s'intéresser à la question. Souvent, les femmes doivent revenir à la charge à répétition pour qu'on s'intéresse à leur problème. Avez-vous des réflexions à nous livrer à ce sujet? Que pourrions-nous faire de différent?

Madame Quinn, si vous pouviez répondre la première, je vous en serais très reconnaissante, vu vos connaissances en la matière.

**Mme Lee-Anne Quinn:** Merci beaucoup.

En ce qui concerne l'invisibilité, malheureusement, les chiffres sont éloquentes. Nous savons que, parmi les anciens combattants, les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes. De façon générale, peu importe le sujet, c'est le nombre qui l'emporte. En soi, c'est un élément du problème. Les femmes sont peu nombreuses. Parmi les anciens combattants qui sont sans abri, il y a beaucoup plus d'hommes que de femmes. De toute évidence, on nous néglige ou nous sommes invisibles parce que nous ne sommes pas nombreuses.

Je ne sais pas comment régler ce problème. Je n'ai pas de remède magique. Je sais pourtant qu'il faut sensibiliser le ministère des Anciens Combattants à l'invisibilité de la population féminine.

• (1915)

**Mme Karen McCrimmon:** La question est excellente. Comment régler ce problème?

Le gros problème de l'itinérance chez les femmes vétérans est qu'elles sont invisibles parce que nous ne pouvons pas les trouver. Elles ne vont pas dans les refuges pour sans-abri, qui sont trop dangereux pour les femmes. Comme la sénatrice l'a dit, elles couchent chez des connaissances. Certaines mènent une dure existence. Nous ne les remarquons pas d'emblée. Voilà pourquoi elles sont invisibles.

On en revient à la nécessité qu'ACC ne perde pas de vue ces femmes, surtout lorsqu'elles sont libérées pour des raisons médicales. Elles devraient être suivies. Il ne faudrait pas compter sur elles pour qu'elles reviennent vers le ministère. Celui-ci devrait chercher à savoir où elles se trouvent et comment elles se portent. Cela pourrait changer bien des choses.

Pour moi, je le répète, la question de la transition est aussi quelque chose... Comme Lee-Anne Quinn l'a dit, elle a mis cinq ans à retourner voir ACC. Moi aussi, je me disais que tout allait bien, que rien ne clochait, que j'étais forte et pouvais m'en sortir. Nous ne voulons pas avouer que nous avons besoin d'aide. Beaucoup de copines vétérans ont exactement la même réaction. Elles ne veulent pas admettre qu'elles ont des problèmes.

Si elles pouvaient, sans avoir à se plier à toutes les formalités administratives, sans être plongées dans une crise, retourner vers le ministère et y discuter avec quelqu'un, cela leur faciliterait la transition. Évitions d'attendre qu'il y ait une crise avant d'intervenir.

**L'hon. Rebecca Patterson:** Je vais adopter un point de vue un peu plus général.

Nous parlons de l'invisibilité, et je peux donner des exemples de recherche. Il faut faire de la recherche sur la question. Statistiquement, les chiffres sont trop faibles pour permettre de tirer des conclusions, mais cela sert de prétexte pour ne rien faire. Il faut aller au-delà de ce stade. Il faut nouer des partenariats avec d'autres pays pour voir comment ils assurent un suivi. Je songe aux États-Unis, par exemple. C'est pourquoi nous avons parlé de conseil consultatif. Il faut commencer par là.

Si le Canada tient vraiment à aider ses anciennes combattantes — cela vaut pour tous les anciens combattants, mais je dois parler des femmes —, nous allons devoir étudier les statistiques, les associer à ce que nous savons et nous mettre à l'œuvre. Même si, au départ, nous prévoyons un programme trop important, quitte à la réduire ensuite... Si le programme est en place, ces femmes y feront appel.

Selon moi, il ne faut pas s'arrêter aux chiffres statistiquement non significatifs que nous obtenons souvent dans les recherches, qu'il s'agisse du suicide de femmes dans les Forces armées canadiennes ou parmi les femmes vétérans. S'il y a moyen de formuler à propos de la recherche une recommandation qui dise que les chiffres statistiquement trop faibles ne sont pas une excuse pour ne rien faire — cela a tellement de conséquences négatives, et je suis désolée —, nous pourrions envisager de réunir des conseils et de créer des partenariats avec d'autres pays afin de pouvoir au moins commencer quelque part.

**Le président:** Merci, madame Blaney.

Passons maintenant à M. Sean Casey. Un maximum de cinq minutes, s'il vous plaît.

Je suis désolé, monsieur Casey, mais ce sera plutôt mon ami Fraser Tolmie.

Vous avez la parole pour cinq minutes.

**M. Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC):** Il est très agréable d'être au nombre de vos amis. Merci, monsieur le président.

Cette étude nous a amenés à aborder des questions difficiles. Je voudrais revenir sur une question qui a surgi au cours d'une autre étude, celle du monument afghan qui n'a pas encore été créé. La décision n'a pas encore été prise. Il en est à l'étape de la conception depuis 2019 et cela n'a pas encore abouti.

C'est le premier conflit au cours duquel il y a eu des combattantes et où certaines sont tombées au combat. Que pensent les témoins de la reconnaissance de ce sacrifice, de l'idée qu'un monument dans la capitale nationale le commémore?

Madame Quinn, puis-je m'adresser d'abord à vous? Encore une fois, je tiens à vous remercier d'avoir servi notre pays. C'est important. Je suis très fier de siéger dans cette salle pour vous entendre témoigner en ligne. Je suis fier de votre dévouement et de ce que vous avez fait pour notre pays. Merci.

• (1920)

**Mme Lee-Anne Quinn:** Merci beaucoup, monsieur.

Je serais ravie qu'un monument, quel qu'il soit, représente une femme soldat portant un gilet pare-balles de combat, un casque, une arme à l'épaule, avec une coiffure en queue de cheval. S'il n'est pas possible de distinguer s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, mettez une queue de cheval. Le ministère a de graves lacunes, surtout au Canada.

J'ai fait partie d'un comité directeur qui a dressé un monument du maintien de la paix à Peterborough. Cinq artistes ont présenté des propositions. Aucun n'a soumis une maquette représentant une femme en situation de combat. J'ai été très déçue.

Le projet s'est étendu sur 14 ans, et nous avons fini par choisir un magnifique monument qui n'est ni masculin ni féminin, mais qui est plutôt constitué de deux grands piliers avec quelques mots de sagesse du major-général Lewis MacKenzie, ainsi que quelques mots de citoyens de Peterborough.

Donc, oui, il manque quelque chose, et oui, j'aimerais bien qu'il y ait un monument, parce que nous le méritons.

**M. Fraser Tolmie:** Merci, madame Quinn.

Puisque je discute avec vous — désolé si je ne m'adresse pas aux autres témoins —, vous avez parlé de reconnaissance. L'une des plus belles choses, dans l'armée, c'est devenir colonel honoraire. Vous avez dit dans votre introduction que vous étiez traitée différemment en tant que colonelle honoraire. Pourriez-vous m'en dire plus à ce sujet, s'il vous plaît?

**Mme Lee-Anne Quinn:** Oui. Écoutez, j'ai été extrêmement honorée d'être nommée colonelle honoraire du Hastings and Prince Edward Regiment. J'ai été la première femme à occuper ce poste en 100 ans. J'y suis entrée et j'y suis restée pendant quatre années entières, en donnant tout ce que j'avais parce que, premièrement, c'est dans ma nature, et deuxièmement, parce c'est ce que le régiment méritait et c'est ce que les soldats méritaient.

Ma grande déception a été de voir qu'une de mes demandes de colonelle honoraire a été remise en question et reléguée au second plan. Pour le dévoilement de ce monument du maintien de la paix — et c'est un modeste exemple —, le major-général Lewis MacKenzie, qui a pris sa retraite, bien sûr, notre plus important gardien de la paix au Canada, avait accepté de participer à l'événement. J'ai invité des représentants de la ville, des députés et des gardiens de la paix de partout au Canada sont venus à cette cérémonie de dévoilement, ainsi que des membres du Hastings and Prince Edward Regiment, qui m'a dit qu'il enverrait six gardes honoraires pour rendre hommage au major-général Lewis MacKenzie.

Deux jours avant le dévoilement du monument, j'ai reçu un courriel du capitaine du régiment — pas même du commandant de ce régiment — me disant qu'aucun soldat ne serait présent pour recevoir le salut du major-général Lewis MacKenzie, point final. C'était le temps des Fêtes, et il n'y avait personne. C'était deux jours avant cette manifestation.

Je peux vous dire que ces propos n'auraient jamais été tenus et ce prétexte n'aurait jamais été invoqué s'il s'était agi du lieutenant-colonel honoraire qui occupait ces fonctions avant que je ne les assume. Les choses ne se seraient pas passées de la sorte, mais parce que c'était moi, il fallait s'y résigner et il n'y aurait aucune suite.

• (1925)

**M. Fraser Tolmie:** Je suis certain qu'il vous a été très difficile de nous en parler, mais je vous suis reconnaissant de l'avoir fait. Merci.

**Le président:** Merci, monsieur Tolmie.

Passons maintenant à M. Sean Casey. Cinq minutes ou moins.

Allez-y, s'il vous plaît.

**M. Sean Casey (Charlottetown, Lib.):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être là et d'avoir servi notre pays.

Je ne peux pas m'empêcher de poser une question à mon ancienne collègue, Mme McCrimmon.

Si les femmes refusent d'entrer dans les Forces armées canadiennes, elles ont des raisons plutôt évidentes d'hésiter, vu ce que nous avons appris récemment. Voici donc ma question. Vous qui avez été dans l'armée, qui avez été secrétaire parlementaire et avez siégé à ma place, quels conseils avez-vous à donner au gouvernement? Quels conseils avez-vous à nous donner? Quels conseils avez-vous à donner au ministère pour ce qui est du recrutement et du maintien en poste de ceux qui choisissent cette carrière?

**Mme Karen McCrimmon:** Excellente question. Comme je l'ai dit dans mon exposé, les femmes représentent 50 % du bassin de recrutement. Si nous ne réglons pas ce problème, si nous ne faisons pas des FAC et de la GRC des employeurs du XXI<sup>e</sup> siècle, un milieu de travail où les femmes peuvent travailler et se sentir respectées, en sécurité et valorisées, alors nous ne serons pas en mesure d'embaucher des femmes. Dans l'armée, avec le temps, nous gâchons de la matière grise. Nous la gaspillons. Des femmes brillantes doivent composer avec un système centenaire. Il faut que cela change, mais il faut du leadership et de la volonté. Il faut de la volonté et il faut prendre acte de ce qui se passe.

L'armée et la GRC ne sont pas des cas isolés. Ce genre de chose se produit dans l'ensemble de notre société. Dans les forces armées — parce que nous assurons un suivi, tenons des statistiques et intervenons dans les cas de mauvais traitements et de négligence —, nous sommes toujours ciblés en premier, mais je dirais que c'est la même chose dans presque tous les milieux de travail au Canada. Les femmes sont maltraitées.

Je dirais ceci au gouvernement, aux FAC, à ACC et à la GRC: ouvrez la voie. Vous savez prendre les devants. Vous savez ce qu'il faut faire. Donnez l'exemple. Si le reste du pays constate que les FAC ont compris et que des candidates s'y intéressent, alors les FAC voudront la même chose et auront des candidatures de qualité.

C'est ce que je dirais: vous savez ce qu'est le leadership et vous savez ce qu'il faut faire. Il est possible que, à ce propos, nous ayons des détails à signaler ou des conseils à donner, mais vous devez décider de donner l'exemple. Tout notre pays s'en portera mieux.

**M. Sean Casey:** Merci.

Ma prochaine question s'adresse aux deux autres témoins, la sénatrice Patterson et Mme Quinn.

Je vous pose cette question en raison de votre expérience avec les sans-abri et parce qu'il y a eu une annonce importante aujourd'hui. Elle comporte deux volets de financement: le soutien et les services d'une part, le renforcement des capacités de l'autre. Ce renforcement des capacités vise à financer la recherche sur l'itinérance chez les anciens combattants. Le portail s'ouvre aujourd'hui et restera ouvert pendant huit semaines.

Je trouve frappant, dans ce que vous avez déjà dit, que vous ayez des gens au sein de votre réseau et des organisations que vous connaissez — car vous êtes dans cet espace — qui pourraient bénéficier de ces fonds, surtout pour relever les défis propres aux femmes vétérans sans abri. Il s'agit autant d'un plaidoyer que d'une question: aidez-nous à faire savoir que ces fonds sont disponibles pour aider à combler les lacunes que vous avez cernées.

Je serais heureux d'entendre l'une ou l'autre d'entre vous à ce sujet et de connaître votre point de vue sur les avantages que peuvent apporter des fonds comme ceux-là.

• (1930)

**Le président:** Madame Quinn, vous pouvez commencer, mais il ne reste que 40 secondes pour la réponse. Je vous en prie.

**Mme Lee-Anne Quinn:** Je dirais simplement que, dans mon poste à la clinique, oui, il serait de ma responsabilité de transmettre ce message aux femmes sans abri, parce qu'elles n'ont aucune capacité de communication. Vous m'avez donné l'information. Je vais la leur transmettre.

**L'hon. Rebecca Patterson:** J'ajouterais qu'il faut injecter des fonds dans la recherche, que vous ou le ministère des Anciens Combattants devez faire la recherche nécessaire dont j'ai parlé tout à l'heure. Il faut injecter des fonds. Vous songez à renforcer les capacités. Vous devez tisser un très solide réseau de soutien par les pairs qui utilise toutes les plateformes possibles.

Je sais que nous allons manquer de temps. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci beaucoup.

[Français]

Il reste deux courtes interventions de deux minutes et demie.

Madame Normandin, vous avez la parole.

**Mme Christine Normandin:** Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à qui voudra bien y répondre.

On sait que les vétéranes sont plus susceptibles d'être libérées pour des raisons médicales. Le Comité a appris récemment qu'Anciens Combattants Canada avait une équipe de chercheurs qui se penchent exclusivement sur la situation des vétéranes, mais qu'ils étudient davantage les symptômes que les causes des problèmes.

Selon vous, devrait-il y avoir une meilleure collaboration entre les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada pour qu'on puisse mieux décèler les causes et ainsi mieux traiter les symptômes?

**L'hon. Rebecca Patterson:** Merci.

Comme je l'ai dit plus tôt, il doit y avoir un échange de données.

[Traduction]

Nous devons intégrer cet élément aux lettres de mandat. Nous devons le préciser si nous voulons établir des liens de cause à effet. Cessons de faire du mal aux anciens combattants. Permettez-moi de me présenter comme vétéran, car j'ai eu une carrière extraordinaire et j'ai su continuer de progresser.

En l'absence de mécanismes de rétroaction appropriés, inscrivons cet élément dans les lettres de mandat de la Défense nationale, d'Anciens Combattants et, je dirais, de la GRC, même si je ne suis pas tout à fait au courant de ce qui se passe dans ce dernier cas. Je

m'en tiens là pour une première intervention, car je sais que vous n'avez que deux minutes.

Madame Quinn, avez-vous quelque chose à ajouter? Je vous cède la parole.

**Mme Lee-Anne Quinn:** Je n'ai rien à ajouter. Merci.

[Français]

**Mme Christine Normandin:** Dans le même ordre d'idées, à votre connaissance, Anciens Combattants Canada et les Forces armées canadiennes ont-ils une façon différente d'analyser les problèmes de santé propres aux vétéranes?

[Traduction]

**L'hon. Rebecca Patterson:** Il s'agit en fait de deux ensembles de données complètement distincts. Comme les Forces armées canadiennes ont leur propre système de santé, elles fournissent des soins. Elles ont accès à ce que nous appellerions des données épidémiologiques pour étudier par exemple le diagnostic, et il est possible de trouver l'origine des préjudices.

Par contre, Anciens Combattants Canada ne fournit pas de soins de santé. Si des gens du ministère sont à l'écoute, ils voudront bien m'excuser, mais il se comporte comme une compagnie d'assurance. Il offre des prestations et des programmes et il les soutient. Il offre certains programmes, mais pas d'autres. Les ensembles de données différent donc.

L'essentiel, c'est qu'il y ait une collaboration pour définir les données à recueillir pour en extraire l'information utile à la mise en évidence du lien de cause à effet dont vous avez parlé. Comme je l'ai dit, les données, notamment sur les femmes, permettraient d'éviter des préjudices.

• (1935)

**Le président:** Merci beaucoup.

Passons maintenant à Mme Rachel Blaney. Deux minutes et demie, s'il vous plaît.

**Mme Rachel Blaney:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je voudrais revenir à l'idée des données, car il y a un lien avec la notion d'invisibilité. S'il n'y a pas de suivi, on ne sait pas à quoi s'en tenir et le problème s'invisibilise. L'autre élément, c'est la boucle de rétroaction, très importante à mon avis.

Je vais d'abord m'adresser à la sénatrice Patterson, si cela vous convient. Les ministères ne communiquent pas très bien entre eux. Les communications entre les FAC et ACC laissent beaucoup à désirer. Il peut être très difficile d'aider les anciens combattants à cette étape de leur carrière, car les données ne sont pas transmises aisément de façon qu'elles puissent être étudiées et éclairer les décisions.

Il nous faut des idées. Comment cela fonctionnerait-il? Comment pourrions-nous encourager ces deux entités — et la GRC également — à collaborer?

**L'hon. Rebecca Patterson:** Je dois faire l'éloge des Forces armées canadiennes et du ministère de la Défense nationale, car ils ont déployé des efforts pour créer des groupes de travail sur la transition. Il faut cependant qu'il y ait quelqu'un pour recevoir les données, quelqu'un qui veut les recevoir. Ce n'est pas une critique à l'endroit d'ACC. Je tiens simplement à définir le cadre.

Il existe déjà des mécanismes entre ACC et les FAC — je ne peux rien dire au sujet de la GRC — pour créer cet espace d'échange. Ils peuvent y arriver. Ils savent ce qu'ils font et ce qu'il faut chercher. Ils ont accès à la recherche financée par l'ICRSMV, l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans. Je suis sûre que vous avez entendu parler de cet institut.

On pourrait notamment recommander que tous travaillent ensemble pour mettre en place des boucles de rétroaction et échanger des données afin d'en extraire de l'information. C'est ce que je recommanderais. Cela se situe à un niveau assez général, mais il y a des mécanismes en place qui doivent être améliorés.

**Mme Rachel Blaney:** J'ai entendu parler à quelques reprises de la création d'un conseil consultatif pour les femmes vétérans. Avez-vous une idée d'un modèle qui, selon vous, est efficace ou une idée de ce à quoi cela pourrait ressembler?

**L'hon. Rebecca Patterson:** Il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas les États-Unis d'Amérique. Ce sont de merveilleux cousins au sud de la frontière, mais nous sommes différents d'eux. Nos expériences de service sont semblables mais non identiques.

Si vous me demandiez s'il existe un modèle idéal, je vous répondrais invariablement par la négative. Nous devons examiner la situation, faire des recherches pour trouver ce que ce pourrait être et discuter avec les anciens combattants.

On pourrait recommander d'envisager l'élaboration d'un modèle en s'inspirant d'autres modèles, puis d'en trouver un qui fonctionnera. Cependant, il faut inclure le mot « femmes » — il ne faut pas omettre ce mot — et aller dans cette direction.

[Français]

**Le président:** Merci beaucoup.

Malheureusement, c'est là que nous devons nous arrêter.

Avant de remercier nos témoins, je voudrais tout d'abord m'adresser aux membres du Comité.

Vous avez sans doute remarqué que nous avons deux greffiers, un greffier et une greffière, ce soir. C'est parce que notre greffière, Mme Audrée Dallaire, doit nous quitter. Elle a été promue et s'en va à un autre comité. Au nom des membres de l'équipe et en mon nom, je la remercie de tout le travail qu'elle a fait pour nous permettre de tenir nos rencontres en bonne et due forme. En même temps, je veux souhaiter la plus cordiale bienvenue à M. Alexandre Sacha Vassiliev, qui va prendre le relais. Nous allons tous être ici pour travailler avec Sacha. Notre analyste est toujours là. Il est ici depuis 2015. C'est important de le mentionner.

Je remercie les témoins d'avoir participé à cette réunion, que ce soit en personne ou virtuellement, afin de nous faire part de leur expérience et de nous présenter des recommandations dans le cadre de cette importante étude que nous menons sur les femmes vétérans.

Nous avons accueilli l'honorable Rebecca Patterson, sénatrice de l'Ontario, ainsi que notre ancienne collègue Mme Karen McCrimmon, lieutenant-colonelle à la retraite, et Mme Lee-Anne Quinn, majore à la retraite et infirmière praticienne. Je vous invite à continuer de suivre nos délibérations.

Avant de suspendre la réunion, étant donné que nous allons passer à huis clos pour discuter des travaux du Comité, je rappelle que seuls les membres du Comité et le personnel sont admis dans la salle.

Encore une fois, je remercie les témoins de leur participation à notre étude.

[La séance se poursuit à huis clos.]







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>